



Maturité spécialisée travail social

1 AN

La Maturité spécialisée travail social donne accès à la procédure d'admission pour les filières régulées des formations Bachelor en Travail social de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).

L'accès à la Maturité spécialisée travail social est ouvert aux titulaires d'un certificat de l'école de culture générale. Les candidat·e·s en provenance d'une option autre que sociopédagogie sont astreint·e·s à des compléments de formation dans le domaine visé, dispensés en cours du soir en parallèle à leur formation.

FORMATION SECONDAIRE II

- Durée: 1 an
- Début des cours: la formation (stage-s) est organisée selon le calendrier de l'année scolaire et débute dès l'obtention du certificat d'école de culture générale.
- Renseignements : auprès du gymnase dans lequel l'élève va obtenir ou a obtenu son certificat d'école de culture générale. Les coordonnées des gymnases vaudois sont disponibles sur le site de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire: www.vd.ch/dgep

CONTENU DE LA FORMATION

La formation vise à développer les compétences préprofessionnelles dans le domaine du travail social, nécessaires à l'entrée dans la filière de formation Bachelor choisie. La formation comporte une pratique professionnelle sous la forme de stage-s ainsi qu'un travail de maturité spécialisée (TMsp).

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de Maturité spécialisée
domaine travail social



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un certificat d'école de culture générale, option sociopédagogique obtenu dans un gymnase vaudois dès juin 2008.
- Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale d'une autre option sont astreint·e·s à des compléments de formation dans le domaine visé.



ORGANISATION DE LA FORMATION

40 semaines de stage·s, dont au moins 20 semaines spécifiques au domaine. Il est possible d'accomplir la totalité (40 semaines) dans la même institution du domaine social.



TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

La rédaction d'un travail de maturité spécialisée, dont le suivi est de la responsabilité des gymnases, est organisée en fonction du calendrier de l'année scolaire.

Le travail de maturité spécialisée, réalisé de manière personnelle, est basé sur l'expérience acquise lors du stage spécifique.

Le suivi du travail de maturité spécialisée est assuré par un·e maître·sse répondant·e du gymnase, en collaboration avec un·e répondant·e métier encadrant le ou la stagiaire.



REMARQUES

La maturité spécialisée ne garantit pas l'accès automatique à la HES concernée. Les candidat·e·s intéressé·e·s doivent suivre la procédure d'admission à la filière choisie.

Dès la rentrée 2024, les candidat·e·s souhaitant procéder à un changement de domaine professionnel devront au préalable obtenir un second certificat d'école de culture générale dans le «bon» domaine professionnel.